

## Charte d'utilisation du Logiciel My Live Company

Dans le cadre de l'utilisation du logiciel My Live Company (ci-après dénommé le « *Logiciel* »), auquel est associée une documentation (ci-après dénommée la « *Documentation* »), tout utilisateur (ci-après dénommé l'« *Utilisateur* ») doit accepter la présente Charte d'utilisation.

Nexenture déclare être titulaire des droits permettant d'assurer à l'Utilisateur l'usage du Logiciel.

Par l'acceptation de la présente Charte d'utilisation, l'Utilisateur du Logiciel s'engage à ne pas porter atteinte, directement, indirectement ou par l'intermédiaire de tiers auxquels il serait associé aux droits de propriété intellectuelle de Nexenture sur le Logiciel.

Il s'engage par ailleurs à ne pas retirer ni modifier les mentions de propriété indiquées sur la Documentation.

En cas de tentative de saisie ou toute forme de contestation des droits de Nexenture, l'Utilisateur devra en aviser immédiatement Nexenture et élever toute protestation contre la saisie, prendre toute mesure pour faire connaître les droits de propriété en cause.

L'Utilisateur s'engage à prendre à l'égard de son personnel et/ou de tout tiers qui aurait légitimement accès au Logiciel toutes les mesures nécessaires pour assurer le respect du droit de propriété sur ledit Logiciel.

Il s'engage notamment à prendre toutes dispositions pour que son personnel ou le tiers susvisé ne prenne de copies de la Documentation.

Dans le cas où des tiers auraient accès au Logiciel, l'Utilisateur s'engage à prendre toutes dispositions pour que ces tiers ne puissent bénéficier du droit d'utilisation du Logiciel.

L'Utilisateur qui ne respecterait pas les conditions, limites et modalités de la concession du droit d'utilisation du Logiciel, objet des présentes, reconnaît s'exposer au délit de contrefaçon.

L'Utilisateur est responsable à tout moment des copies réalisées en contravention aux stipulations de la présente Charte d'utilisation, sous peine de dommages et intérêts et sans préjudice de toute autre action.

L'Utilisateur s'interdit également de modifier ou d'intervenir sur le Logiciel par toute intervention.

L'Utilisateur s'oblige à n'utiliser le Logiciel que pour ses propres besoins et conformément à sa destination.

L'Utilisateur s'engage par l'acceptation de la présente Charte d'utilisation, à considérer comme strictement confidentielles et s'engage à ne pas communiquer à un tiers, même si elles n'ont pas été signalées comme confidentielles, toutes les informations et données de toute nature, notamment technique, scientifique, économique, financière, commerciale, comptable, tout plan, étude, prototype, matériel, audit, données expérimentales et de tests, dessins, représentations graphiques, spécifications, savoir-faire, expérience, quels qu'en soient la forme, le support ou le moyen, incluant, sans limitation, les communications orales, écrites ou fixées sur un support quelconque, se rapportant directement ou indirectement au Logiciel.

Il s'engage à faire souscrire à ses salariés, subordonnés, prestataires extérieurs, agents et tout partenaire, un engagement de même nature.

L'Utilisateur s'engage, pendant la durée de son utilisation du Logiciel et pendant les deux (2) années suivant l'extinction de cette utilisation, à ne pas participer d'une quelconque manière au développement d'un produit identique ou similaire au Logiciel.